La Française des Jeux

Société anonyme

3-7, quai du Point du Jour92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite, sous condition de performance, d'actions existantes et/ou à émettre

Assemblée générale mixte du 22 mai 2025 – Vingtième résolution

DELOITTE & ASSOCIES

PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit

6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

La Française des Jeux

Société anonyme

3-7, quai du Point du Jour

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite, sous condition de performance, d'actions existantes et/ou à émettre

Assemblée générale mixte du 22 mai 2025 - Vingtième résolution

À l'Assemblée générale de la société La Française des Jeux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite, sous condition de performance, d'actions existantes et/ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 22-10-59 II alinéa 2 du code de commerce), et/ou certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique, qui sont liés à la Société dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,6% du capital social de la Société à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que pour les mandataires sociaux, le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 0,09% du capital social de la société à la date de la présente Assemblée générale.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Vineau

Nadège PINEAU

Jean-Paul COLLIGNON